

Bruxelles, le 26 octobre 1972
PC/rp

LIBRARY

Note BIO COM n° 130 (72) aux Bureaux nationaux
c.c. aux Bureaux nationaux et à MM. les Dir. Gén. des DG. I & X

432

Objet : 224ème réunion de la Commission

Dans sa réunion hebdomadaire, la Commission a fait le point hier sur le déroulement de la Conférence au Sommet. Dès lundi après-midi (voir note BIO N° 129) le Président MANSCHOLT avait donné ses premières impressions à chaud. Après les discussions au sein du Collège, le Président commentera à Strasbourg devant le Parlement européen, mercredi 15 novembre, les résultats du Sommet d'une manière approfondie. Ne vous attendez pas à des différences d'appréciation. Il restera bien sûr les regrets en matière institutionnel et en ce qui concerne des engagements qui auraient pu être plus substantiels en faveur des pays en voie de développement. Il est toutefois vraisemblable qu'un accent plus fort sera mis sur le caractère constructif de certaines conclusions qui ouvrent la voie dans les domaines de la politique sociale, régionale, industrielle etc. Donc, à la prochaine session du Parlement européen, la Commission aura l'occasion d'exprimer son avis, globalement positif.

Entre-temps, on aura eu les résultats de la prochaine réunion des ministres des finances à Luxembourg (30/31 octobre) qui siégera dans une composition à six et à neuf pour arrêter les mesures concrètes pour la lutte contre l'inflation souhaitées par les Chefs d'Etat et de Gouvernement et au sujet de laquelle la Commission a adopté hier après-midi sa communication d'ensemble sur proposition de M. le Vice-Président BARRE. Le Sommet et la lutte contre l'inflation ayant été traités en séance restreinte, nous ne sommes pas en mesure de vous donner à ce stade d'autres détails. Sachez cependant que dans les mesures proposées par la Commission il s'agit d'un programme qui est global et dont le caractère d'urgence est particulièrement souligné : il comporte les deux volets auxquels M. BARRE avait fait allusion devant le Parlement européen le 11 octobre dernier; il y a d'une part, des mesures au plan national (politique budgétaire et de crédit) et d'autre part, des mesures au plan communautaire liées plus particulièrement à la politique commerciale, à la politique agricole et à la politique de concurrence.

Sur proposition de M. COPPE, la Commission a adopté le texte d'un rapport proposant une série de premières mesures en matière de formation professionnelle; dans la lettre qui accompagnera cette transmission au Conseil, la Commission indiquera le caractère encore limité de cette première initiative mais qui, au lendemain du Sommet, doit s'inscrire dans une action de portée plus générale qui, en 1973 pourrait constituer les éléments constitutifs d'une politique commune de formation professionnelle. Par ailleurs, en matière de fixation annuelle du taux de prélèvement CECA, la Commission a marqué une certaine préférence pour ne pas modifier d'une manière significative son niveau actuel. Comme vous le savez, la décision définitive en ce domaine sera prise ultérieurement après consultation des commissions compétentes du Parlement européen.

En principe, la Commission ne tiendra pas de séance la semaine prochaine en raison des congés de la Toussaint. La 225ème réunion est prévue pour le mercredi 8 novembre.

Nous vous adresserons demain, un commentaire de l'ordre du jour du Conseil agricole qui se tiendra également à Luxembourg les 30 et 31 octobre; d'ores et déjà, nous savons que sur les questions de fruits et légumes et de la viande bovine, les ministres de l'agriculture des trois pays adhérents rejoindront dans une réunion commune, les ministres des Six.

Hier et aujourd'hui se tient à La Haye une Conférence sur le Rhin et qui rassemble les Etats signataires de la Convention de Berne. La Commission a été invitée à participer à ces travaux pour la première fois: il s'agit en l'occurrence de M. SPINELLI. On a retenu la formule qui avait été utilisée à l'occasion de la Conférence de l'ONU à Stockholm sur l'environnement (M. MANSHOLT représentait la Commission), formule qui permet à la Commission d'avoir une position d'observateur avec droit de parole.

Amitiés,

Paul COLLOWALD